

# Commission déontologie journalistes France TV ~ 2 décembre 2024

## Compte rendu du Syndicat National des Journalistes



### Présents pour la direction :

- Pascal Doucet-Bon (Directeur délégué de l'information chargé de la déontologie)
- Virginie Fichet (Directrice adjointe de la rédaction)
- Laure Haguenaeur (Secrétaire générale des antennes et des programmes)
- Pascale Lagorce (Coordination centrale du numérique France 3)
- Léo Lemberon (Directeur adjoint de l'information des régions)
- Alexandre Kara (directeur de l'information)
- Delphine Vialanet (Directrice déléguée au numérique des régions France 3).

### Présents pour les organisations syndicales :

- Coralie Becq (SNJ)
- Anne Guillé-Epée (SNJ)
- Laurent Marot (SNJ)
- Guillaume Le Gouic (CGT)
- Hubert Liao (CGT)
- Georges Pinol (CGT)
- Cécile Poure (CFDT)
- Valérie Verduron (CFDT)
- Heidi Yieng Kow (CFDT)
- Max-Gilbert Adelise (FO)
- Marie-Pierre Samitier (FO)
- Ingrid Ssosse (FO)

## Questions diverses

### Francetv distribution hors des clous, FTV découvre le sujet !

Lors de la commission déontologie de septembre, le SNJ avait interrogé la direction sur l'existence d'une chaîne Youtube intitulée "Complètement vous", reprenant des sujets de France Télévisions, sans mention de la date de diffusion ni des auteurs, et sans aucun contexte.

Vous aviez répondu aux organisations syndicales qu'il s'agissait de parasitisme de sites qui ont souvent leur siège à l'étranger.

Mais il apparaît en réalité que cette chaîne Youtube a été créée par Francetv Distribution, une filiale de France TV SA. La direction pouvait-elle l'ignorer alors que pour alimenter cette chaîne Youtube, FTV SA fournissait les sujets propres, sans incrustations ?

Suite à un courrier adressé à FTV distribution, la chaîne a été suspendue. Que va-t-il se passer ensuite ?

### Réponse de la direction :

On n'était pas au courant. On a pris connaissance de la réponse que le directeur de France Télévisions Distribution a adressée au SNJ le 17 octobre, suite au courrier envoyé par ce syndicat. Il invoque dans cette lettre un problème technique empêchant les signatures et il indique que la chaîne a été désactivée en attendant qu'une solution à aussi technique soit trouvée.

Le SNJ fait remarquer que c'est un gros problème que FTV ait accès au serveur, et donc à tous les sujets de FTV sans les synthés. Sur ce sujet, la réponse de la direction "on ne peut pas empêcher l'accès à FTV" n'est pas satisfaisante pour nous.

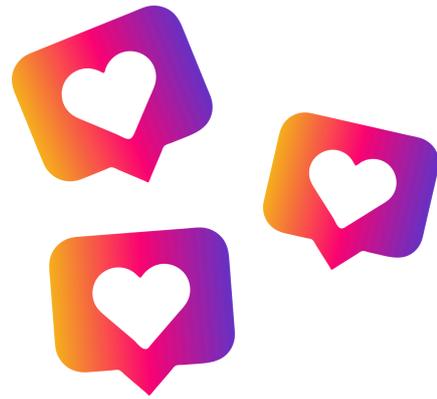
## Publicité sur les réseaux, une promo sans fin

La direction peut-elle à nouveau rappeler les règles aux "visages" de France Télévisions concernant les collaborations publicitaires sur les réseaux ?

### Réponse de la direction :

La situation n'est pas bonne. On vient d'envoyer de nouveau un courrier aux présentateurs pour qu'ils arrêtent la pub sur les réseaux.

([Lire ici : lettre aux figures de l'antenne](#)).



## Marques sportives à l'antenne : inévitable, vraiment ?

Lors de la précédente commission en septembre, la direction a justifié la présence de marques sportives à l'antenne (notamment la marque Adidas, dans l'émission "Quels jeux !" avec un logo énorme en décor et la marque de chaussures portée par le sportif invité ainsi que par la présentatrice), car elles seraient imposées par les sponsors en contrepartie de la présence de stars sur les plateaux. Pourtant, l'Arcom épinge ce genre de pratique. (Voir ci-contre la mise en garde de l'Arcom concernant un invité plateau de TMC).

France Télévisions peut-elle revoir sa position sur ce sujet ?

### Réponse de la direction :

L'Arcom est sensible aux efforts qu'on fait. On peut imaginer que TMC n'en avait fait aucun et c'est pour ça qu'ils sont mis en garde. Il appartient à la direction des sports et des programmes d'être plus que jamais vigilants pour limiter au maximum cette publicité. Mais on ne pourra pas garantir qu'aucun sportif ne portera de marque à l'antenne.

L'@Arcom\_fr met en garde @TMCTv pour "publicité clandestine" suite à une séquence de #Quotidien le 25/04/2024 où @OmarSy "portait des baskets dont le logo était clairement visible à l'antenne"



## To be or not to be sur X

“X est une plateforme toxique”, titrait le journal *The Guardian* qui vient de quitter le réseau X. Le journal britannique a justifié sa décision en raison du déroulement de l'élection américaine, dans laquelle Elon Musk a joué un rôle prépondérant pour faire élire Donald Trump. Le quotidien espagnol *La Vanguardia* a également annoncé le 14 novembre qu'il ne publierait plus de contenus sur X arguant qu'il était devenu : “un réseau de désinformation”, rendant “viraux des messages qui portent atteinte aux droits humains”. Plusieurs autres médias ont aussi présenté le réseau X comme étant un danger pour les démocraties, tel *Ouest France* qui a aussi arrêté ses publications sur l'ex-Tweeter.

Eu égard aux levées de boucliers médiatiques en France et dans le monde, France Télévisions continue de publier ses contenus sur X. En 2023, dans une interview au Figaro, France TV justifiait ainsi son maintien sur X : “Cela reviendrait aujourd'hui à laisser proliférer les fake news et les théories conspirationnistes. En restant, nous pouvons continuer à faire entendre notre voix et lutter contre la désinformation”. Depuis l'élection de Donald Trump, cette position est-elle encore tenable ? Que compte faire la direction ?



### Réponse de la direction :

On va se reposer la question. Jusqu'à présent, on a souhaité y rester, car il y avait plus d'avantages à rester qu'à partir, mais on va rouvrir le débat, qui est aussi valable pour Tik Tok et Instagram. Faut-il adopter la politique de la chaise vide ? Ce débat, nous l'aurons dans les prochains jours lors d'un prochain comité de direction, et on vous tiendra informés.

## Réservistes, quelle position ?

Plusieurs dispositifs de réserves permettent à des volontaires de s'investir au service de l'intérêt général : réserve militaire, réserve civile de la police, réserve citoyenne, réserve sanitaire... Certains salariés de France Télévisions en sont membres. Dans le cas où ces salariés sont journalistes, la direction considère-t-elle que leur engagement peut générer un risque de conflit d'intérêts ?

Sont-ils autorisés à “couvrir” pour France TV les questions en relation avec leur engagement citoyen ou doivent-ils s'en abstenir ?

France Télévisions a-t-elle conclu des conventions avec les administrations concernées pour cadrer ces situations ?

### Réponse de la direction :

La plupart des réservistes se déportent d'eux-mêmes des sujets de leur réserve, par exemple dans l'armée, quand il y a un risque de conflit d'intérêts. On n'a pas besoin d'établir une convention, c'est un problème déontologique interne à France Télévisions.

## Climat ministériel



En quoi est-il pertinent que nos présentateurs-trices météo rencontrent la ministre de la Transition écologique ? N'avons-nous pas notre indépendance aussi sur les sujets liés au dérèglement climatique ?

### Réponse de la direction :

Ce n'est pas parce qu'on a des échanges qu'on est inféodés. Tous les médias étaient invités. Il n'y a aucune directive du ministère concernant le traitement de l'information climatique.

## Journalistes auteurs à l'antenne : quelle est la règle ?

Peut-on évoquer les livres des journalistes de France Télévisions sur les plateaux et antennes de France Télévisions ?

Plusieurs journalistes de l'entreprise connaissent à nouveau, semble-t-il, des tracasseries lorsqu'ils sont invités à l'antenne de France Télévisions à l'occasion de la sortie de livres dont ils sont les auteurs.

Après une période de flou et d'incertitude, la direction avait laissé entendre qu'il était normal qu'un collaborateur de France TV puisse être invité sur un plateau, dès lors que l'actualité (au sens large) justifiait que l'on évoque à l'antenne son ouvrage.

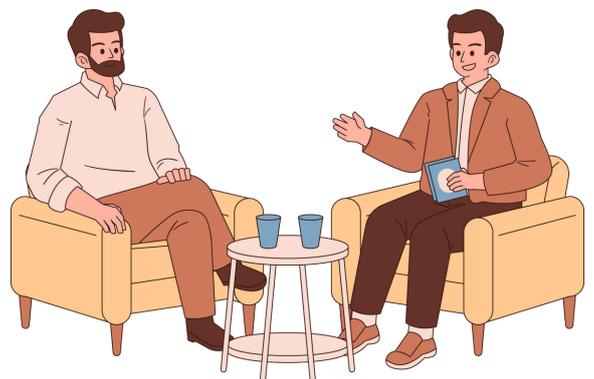
Lors d'une précédente réunion de déontologie, la direction nous avait également précisé que l'invitation d'un salarié de France TV visait également à respecter l'équité avec les autres auteurs. Il serait en effet paradoxal que les journalistes de la maison soient ainsi pénalisés et interdits de toute promotion.

Or, des confrères se sont vu récemment opposer un "non" catégorique par leur hiérarchie, cette dernière invoquant des consignes très strictes de l'Arcom à ce sujet.

Qu'en est-il réellement ? Peut-avoir une clarification des règles aujourd'hui en vigueur ?

### Réponse de la direction :

Il est faux de dire qu'un journaliste de France Télévisions n'a pas le droit de voir son livre traité sur nos antennes, mais c'est un usage qui est encadré. Il faut que cette présentation d'ouvrage trouve sa justification dans l'actualité ou la thématique de l'émission et que d'autres ouvrages soient présentés. La présentation ne doit pas être laudative, c'est-à-dire qu'elle s'effectue de façon mesurée et si possible critique... La seule interdiction est qu'elle ne peut se faire dans une émission présentée par l'auteur.



## Une nuit américaine qui crispe

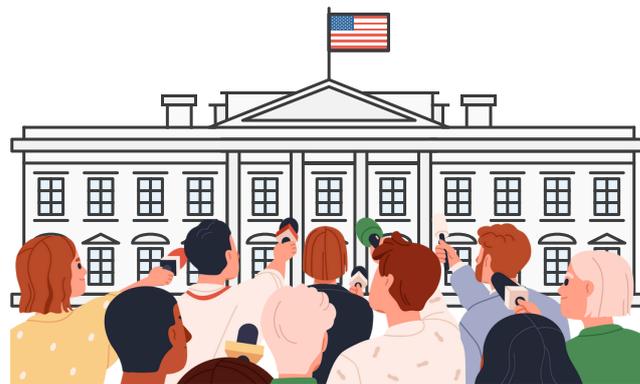
Alors qu'il est demandé aux équipes sur le terrain de réserver des billets OUIGO (entre autres), au titre des économies à réaliser, FO s'inquiète de ne pas connaître le coût des élections américaines sur place du fait des 40 personnes envoyées Outre-Atlantique à cette occasion.

Le budget qui avait été prévu a-t-il été dépassé ? Alors qu'on impose des économies très contraignantes de quelques euros à tous les journalistes et PTA sur le terrain, comment cesser l'inflation des tâches attribuées aux équipes de tournage qui sont déjà très surchargées de tâches complexes : calage des tournages, réservations d'hôtels, gestion des transports, envoi des sujets au plus tôt ?

C'est une question liée à la déontologie, car c'est une question de respect du travail (de plus en plus lourd) imparti aux équipes sur le terrain. Ceci alors que des dépenses importantes sont engagées par ailleurs, comme celles des élections américaines.

### Réponse de la direction :

Ce n'est pas de la déontologie. Mais une précision : pour les élections américaines, c'est le même budget qu'il y a 4 ans pour les précédentes élections pour 27 heures de programme. Ça aurait coûté plus cher si on l'avait fait ici avec les heures de nuit.

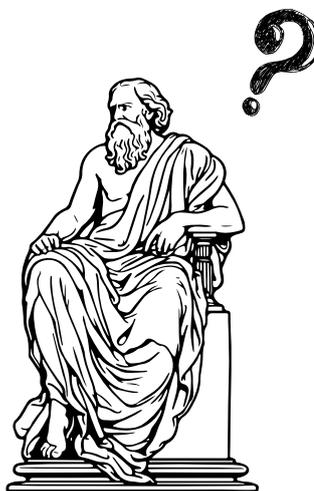


## Neutralité philosophique

Pouvez-vous définir la notion de "neutralité philosophique" pour un journaliste ?

### Réponse de la direction :

Nous, on préfère le terme d'impartialité, on n'utilise jamais le terme de neutralité et encore moins de neutralité philosophique. C'est une référence au règlement intérieur débattu dans les instances. Il ne faut pas qu'il y ait deux débats parallèles.



## Intelligence artificielle, incertitude générative

Lors de la dernière réunion de la commission du 27 septembre 2024, la direction annonçait que la charte du Groupe était à la relecture du comité directeur du Groupe. Où en est-on ?

Par ailleurs, comment l'entreprise entend-elle encadrer l'utilisation des IAG ? Tout va très vite dans ce domaine. À peine signée, la charte sera déjà obsolète. Peut-on envisager la mise en place d'un comité de suivi des pratiques ?

### Réponse de la direction :

La charte va bientôt être présentée en CODIR ; la charte sera publique et elle sera évolutive. Elle concernera tout le Groupe.

En attendant, l'IAG est en test dans différents services, notamment Mediagen, un "bac à sable", c'est-à-dire qu'on n'alimente pas l'IA, on teste en interne avant un déploiement plus large.

Et puis il y a Mediagen implantée dans Dalet qui permet de transcrire les rushes directement.

Remarque du SNJ : Une charte IA ne peut être imposée unilatéralement par la direction. Nous souhaitons l'ouverture d'une négociation sur l'utilisation de l'IAG dans les journaux d'information.

## Allons voir ailleurs si j'y suis (ou pas)

On s'étonne qu'un journaliste de la rédaction nationale participe à un débat sur la chaîne I24 (chaîne d'info internationale basée en Israël). Cette collaboration extérieure a-t-elle été déclarée et acceptée par la direction ? Cette dernière peut-elle rappeler les règles en matière de collaboration avec un autre média audiovisuel ?

### Réponse de la direction :

Il y a eu un rappel à l'ordre. Ce journaliste n'est plus autorisé à faire ce type de collaboration. On vous rappelle que toute collaboration extérieure doit être autorisée par la direction après une demande faite sur l'intranet.

## — JT nationaux

---

### Superman, super tromperie

Dans son édition du samedi 19 octobre, le journal de 20H a diffusé un reportage sur le dernier *Superman*, avec une bande-annonce du prochain volet de la saga, qui sera sur les écrans le 9 juillet 2025. Problème, cette BA publiée sur YouTube est fautive et a été générée par l'IAG.

Des excuses ont été présentées à l'équipe du film ainsi qu'aux téléspectateurs sur le compte X du JT de 20H.

La chaîne des responsabilités a-t-elle été établie ? Comment éviter ce genre d'erreur que même le réalisateur américain du film a déploré ?

Ces erreurs entament durablement la crédibilité des éditions, alors que le 3 octobre, la présentatrice du 20H avait déjà dû s'excuser après la diffusion la veille d'un faux logo parodique concernant l'organisme France Stratégie lors d'un plateau d'un journaliste.

## Réponse direction :

C'est une belle et grosse gaffe. C'était une image créée par un fan sur Youtube. C'est un incident qui a été largement débriefé avec le service et la journaliste, cela relève purement effectivement d'un non-respect des procédures et d'une erreur personnelle et professionnelle de la journaliste qui a été chercher une vidéo sans autre forme de précaution sur les réseaux.

Les images de réseaux sociaux doivent passer par les révéléteurs. S'il y a le moindre doute, elles ne passent pas à l'antenne. Conséquence : rappel à l'ordre du journaliste par le chef de service.



## La carte postale tue-t-elle l'info ?

### ***"La Montagne Pelée, grande dame de la Martinique"***

Le 26 octobre dernier, le JT de France 2 de 20H proposait une formidable carte postale de la Martinique en occultant l'actualité sociale. Aucune info plateau ne vient "compléter" ce tableau idyllique.

Le JT est-il le lieu de clichés touristiques ou d'informations ?

### **Réponse de la direction :**

Ce sont des choix, les sujets touristiques font partie de la ligne éditoriale. Entre le 8 octobre et le 13 novembre, il y a eu 18 sujets et 17 OFF sur cette actualité sociale en Martinique.

Remarque des organisations syndicales : en Outre-mer, les téléspectateurs se sentent invisibilisés par ce genre de choix éditorial justement.

## Violences à Amsterdam : impartialité ?

Pendant les 24 heures qui ont suivi les violences qualifiées d'antisémites qui ont eu lieu à Amsterdam les 7 et 8 novembre, les JT de France2 n'ont pas fait, selon, nous leur travail de prudence ni de vérification des faits. Tombant dans le piège, facile, d'actes antisémites pour expliquer ces violences.

Alimentant par cela la haine et la polémique, sans expliquer les faits, le contexte, les parties en présence (essentiellement des hooligans).



Sur les réseaux sociaux tournaient pourtant d'autres informations, alternatives. Certaines de sources sérieuses. Pourquoi ne pas les avoir vérifiées ? Pourquoi ne pas les avoir mentionnées ? Ou si peu ?

**Ex : JT de 13 H le 8 novembre.**

Découpage du sujet :

- 1 minute de vidéos où deux hooligans israéliens prennent des coups de poings / 10 secondes d'interview d'un hooligan / 10 secondes d'interview d'un autre hooligan / 10 secondes de vidéo d'un drapeau israélien brûlé / 15 secondes de la réaction de Netanyahou qui annonce affréter des avions/ 15 secondes de la réaction du Premier ministre hollandais qui parle d'actes antisémites / 5 secondes de hooligans qui chantent "mort aux arabes" / 5 secondes où ils volent un drapeau palestinien...

Comment expliquez-vous un traitement si partial ?  
Si peu journalistique ?

### Réponse de la direction :

Dès le 8 novembre à 13H00, c'est-à-dire le lendemain immédiat des faits qui se sont déroulés dans la soirée, le nombre et la violence des agressions contre les supporters israéliens étaient très supérieurs aux slogans racistes et actes anti-arabes et anti-palestiniens, tels que documentés.

On avait, d'un côté, des provocations racistes sous forme de slogans haineux et des provocations symboliques. Et de l'autre côté, plus d'une centaine de violences physiques, dont la plupart ont un caractère antisémite, ce qui a été établi par la justice néerlandaise.

S'il y a peut-être eu un manque dans cette couverture, c'est qu'à aucun moment, on a demandé à la police pourquoi elle n'avait pas mieux anticipé la nature des supporters de l'équipe israélienne, très politisés.

Le 8 novembre, la question n'était pas posée par la presse locale. Les envoyés spéciaux y sont allés, il y a eu un duplex le soir, mais c'est tout, donc on a traité cette question. Et le lendemain, on avait une réponse de la police, alors, pour nous, la couverture des événements d'Amsterdam est conforme à la réalité. Les slogans racistes et provocateurs des supporters étaient bien dans le sujet, le fait qu'ils ont brûlé ou déchiré des drapeaux palestiniens était bien dans le sujet.

Plus généralement, dans les conséquences européennes et françaises du conflit israélo-palestinien, on est tous en train de devenir dingues parce qu'on cherche à faire de l'équilibre entre 2 propagandes.

## Nétanyahou après la neige dans le 20H

Avec l'allongement de la durée du journal de 20H, la direction nous avait promis un nouveau traitement de l'information : plus de longs formats, plus d'information internationale, etc. Dans les faits, ce n'est pas toujours le cas.

Jeudi 21 novembre, la Cour pénale internationale émet officiellement des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et son ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant, pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans la bande de Gaza occupée.



Un mandat d'arrêt a également été émis contre le chef de la branche armée du Hamas, Mohammed Deïf, pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis à partir du 7 octobre 2023.

Il faudra attendre plus de 20 minutes, après un tunnel sur les chutes de neige en Ile-de-France et en régions, pour que cette information soit traitée en une minute...

Pourquoi avoir décidé une telle hiérarchie de l'information ?

### **Réponse de la direction :**

C'est un choix éditorial.

## **Floutage**

1- Pour garantir l'anonymat d'un témoignage, il est désormais préférable de ne pas réaliser d'interview face caméra. Et ce afin que l'intelligence artificielle ne soit pas utilisée pour déflouter la personne. C'est pourtant le choix qui a été fait avec le témoignage d'un proviseur de lycée menacé de mort après avoir demandé à une étudiante de retirer son voile.

La direction peut-elle rappeler les règles de prudence en la matière ?

### **Réponse de la Direction :**

L'IA peut reconstituer une image floutée, c'est vrai. Le risque doit être évalué, et cette évaluation doit être collective, pas uniquement dans la salle de montage. Parfois le floutage est possible pour des risques mineurs.

France TV a été condamnée 4 fois en 12 ans... pour défaut d'anonymisation.

Une recommandation : surtout ne pas faire l'interview chez les personnes que l'on souhaite anonymiser. Il y a un e-learning sur l'intranet et une charte de l'anonymat à France TV, consultable sur Mon Kiosque.

2- Le 16 novembre dernier, une prise d'otages s'est déroulée en région parisienne, évoquée dans les éditions régionales de France 3. Le sujet qui a été fourni aux stations n'était pas flouté. En revanche, dans celui diffusé 10 minutes après, les images des otages étaient floutées.

Pour quelles raisons aucun chef d'édition ni rédacteur en chef n'a bloqué ce titre, où l'on voit le visage des otages sortant de séquestration ?

### **Réponse de la Direction :**

Le titre a été monté en milieu d'après-midi avant que l'on sache qu'il s'agissait des otages, alors quand effectivement le sujet est arrivé ensuite, l'équipe a oublié qu'ils avaient envoyé le sujet "non flouté" à tout le réseau.

La direction reconnaît clairement qu'il y a eu un manquement dans la vérification.

## Information numérique régionale

À la demande des organisations syndicales, une commission déontologie sera entièrement consacrée au numérique régional le 15 janvier 2025. Les questions, nombreuses, sont récurrentes, et demandent une réflexion spécifique.

### Accident éditorial

Un article publié le 10 novembre sur le site de France 3 Occitanie sur un accident de la route est illustré par une photo montrant une victime de l'accident dont le visage n'est pas flouté, et dans un état de vulnérabilité extrême.

Est-elle décente ? Pouvez-vous faire un rappel des règles concernant les images d'accidentés ou de toutes personnes vulnérables qui n'auraient pas donné leur accord ?



#### Réponse de la Direction :

Effectivement cette photo n'est pas adaptée à ce type d'article. Nous avons demandé à la direction de changer l'image. Et un rappel sera fait dans les antennes.

De plus, ce n'est pas la victime, c'est une illustration du SDIS en exercice. Et cela n'a pas été mentionné. Problème de légende. Il y a une erreur manifeste.

### Communication ou journalisme ?

Le service communication a rédigé un article sur le site France 3 Grand-Est sur la disparition du logo France 3 des programmes régionaux au profit de la marque "Ici".

Cet article reprend tous les codes du journalisme. Citations (extraites de communiqués syndicaux ou du replay d'une conférence de la Direction), intertitre... Dans le but, nous dira-t-on ultérieurement, "*d'informer le public*" et de "*rassurer sur la réalité de cette évolution*".

Ceci nous pose problème à plusieurs égards :

- Le travail de la communication consiste-t-il à informer le public ou à communiquer le point de vue de la Direction ?
- Informer, est-ce donner un seul point de vue, celui de la direction ?
- Pourquoi, malgré nos demandes, ne pas avoir fait apparaître dans le chapô et dans le texte la mention "*article rédigé par le service communication*" ?

- Pourquoi, s'il fallait informer, ne pas avoir demandé aux journalistes de faire correctement leur travail et de rédiger un article apportant des faits, mais aussi la contradiction ?
- Plus largement, la confusion qui règne sur ce site est intolérable.

Nous demandons depuis plusieurs années, que la signature mentionne, tout de suite, le service et/ou la fonction de l'auteur. Là c'est trop.

#### Réponse de la Direction :

Les codes d'écriture sont ceux du numérique. Ils ne sont pas réservés aux journalistes. Mais nous travaillons avec les services techniques pour indiquer qui est l'auteur, journaliste ou service de communication. Ils ont compris l'urgence de la situation.

Remarque du SNJ : ce type de pratique n'est pas acceptable. Nous espérons un débat sur ce sujet lors de la commission spéciale web du 15 janvier prochain.



## ICI les journalistes de France 3 disparaissent

Depuis le 15 octobre dernier, des journalistes de la "coordination numérique" écrivent 10 papiers par jour pour le site Ici, appartenant à France Bleu (francebleu.fr), directement sur le back-office de France Bleu. Ces articles sont signés "France 3 Normandie", "France 3 Metz"...

<https://www.francebleu.fr/les-equipes/france-3>

Or, ce ne sont pas des journalistes des régions en question qui les écrivent et à aucun moment les noms des auteurs ne sont mentionnés.

Au-delà des problèmes contractuels ou des rémunérations que cette pratique peut poser, le manque de transparence des signatures nous semble contraire à la déontologie journalistique. Par ailleurs, les journalistes ayant fait le reportage initial sont-ils informés, questionnés sur ces articles ?

## Articles web, republications à haut risque

Pour faire du chiffre et alimenter Google à tout prix, certaines antennes du réseau France 3 republient des papiers datés, tapés et donc faux.

Quelles sont les consignes en vigueur s'agissant des republications ? Comment expliquez-vous qu'il y ait une validation éditoriale de papiers qui ne respectent en rien la déontologie ?

Comment éviter cela ? Que préconisez-vous ?

### Réponse de la direction :

Les articles sur ICI sont signés "France 3 régions". Ces reportages sont en version titrée avec le nom des journalistes. Ce sont des reportages uniquement avec les sujets des locales.

Remarque des OS : Mais il n'y a pas le nom des journalistes dans les articles. Nous suggérons que soient mentionnés les journalistes qui mettent en ligne et les auteurs du sujet télé.

### Réponse de la direction :

La demande était de retravailler certaines publications. On va rappeler les règles. Durant les périodes de basse activité, l'été par exemple, on a de grosses baisses de la fréquentation. C'est une façon de garder le référencement des articles par Google, sinon les articles le perdent à cause du manque de trafic. C'est vrai qu'il faudrait faire valider les republications par les auteurs des articles.

Remarque des OS : Faire du clic oui, mais pas à n'importe quel prix.

## Quelques exemples :



© Document amateur

### Comment Lola en a fini avec l'obésité ?

Cet article a été republié un an et demi après sa première diffusion.

- > [Article de 2023](#)
- > [Article de 2024](#)

Qui sait si Lola n'a pas regrossi ou même pire (morte) ? Lui a-t-on demandé son avis avant de reparler de ça ? La nouvelle photo de Une est un ventre...

Son auteur, lui, est décédé en juin dernier.

### La concession des plages privées

- > [Article de 2023](#)
- > [Article de 2024](#)

L'article 2024 pose plusieurs problèmes, car il reprend celui de 2023 qui était lié à une actu précise. Entre temps, certaines concessions ont changé ou disparu.

La fin du papier est datée et n'a pas été enlevée, annonçant donc des événements passés : *“C'est cette démarche que mène en ce moment la métropole Nice Côte d'Azur à Saint-Laurent-du-Var”* ou *“Pour Saint-Laurent-du-Var, la métropole devrait dévoiler les gagnants de l'appel public un mois après sa clôture, soit à la mi-octobre.”*

À aucun moment non plus, l'article stipule qu'il s'agit d'une republication.



© F BOUTON / MAXPPP

### La Madone d'Utelle

- > [Article de 2022](#)
- > [Article de 2024](#)

Entre-temps, il y a eu la tempête Aline et le site est fermé au moins jusqu'en 2025.



© RAPHAEL GOTHEIL / HANS LUCAS / AFP

On note également des problèmes concernant la republication d'images en Une, sans accord des auteurs, des papiers de “Chroniques med” republiées avec des infos très vieilles pour certains, ou qui évoquent une émission arrêtée depuis trois ans.

### Bienvenue au dérapékistan

Sur son compte Facebook (pro), un journaliste de France 3 Alsace publie :

*“Leçon de rétorsion*

*J'apprends, avec honte, que le conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg vient d'approuver la suspension de son partenariat d'échange d'étudiants avec l'université Reichman, basée à Herzliya, au nord de Tel Aviv, en Israël.*

*Cette décision sanctionne évidemment tous les étudiants de toutes les confessions, mais elle nuit surtout à l'image de l'institution.*

*C'est donc par la dernière ville dénazifiée de France, soi-disant capitale des droits de l'Homme, qu'est venue la bronca des jeunes wokistes qui s'attaquent aux savoirs, à la connaissance et à l'Université.*

*En rétorsion, je suspends donc l'ensemble des demandes de stages que je reçois personnellement d'élèves en Science Po Strasbourg. J'engage les chefs d'entreprise et les élus à faire de même, et à se poser des questions concernant leurs futurs recrutements. Chacun son boycott et ses discriminations après tout.*

*Je suis certain qu'ils comprendront ma décision engagée et cette "bonne leçon".”*

Le post est illustré d'une photo “*Bienvenue au Wokistan*”, il est toujours en ligne.

Un journaliste de France TV peut-il appeler publiquement au boycott et déclarer suspendre des demandes de stages (à France TV) provenant d'élèves de Science Po ?

Peut-il donner de “bonnes leçons” en se servant d'un chantage pour lequel France TV est donc, malgré elle, actrice ?

#### Réponse de la direction :

Le journaliste en question travaille pour les programmes, c'est pour ça que la rédaction ne l'a pas vu tout de suite. Il a été convoqué par son supérieur pour un entretien de recadrage et le post a été supprimé dans la foulée et, bien sûr, il n'est pas chargé du tri des CV des étudiants de Sciences Po.

### Quand les communicants s'érigent en rédacteur en chef.

De plus en plus, les conférences de rédaction en région se réduisent à une distribution de sujets par les rédacteurs en chef sans véritablement prendre l'avis des journalistes de terrain. Ceci conduit à un appauvrissement du volume de propositions et de la richesse de nos éditions.

Mais il y a pire, les sujets calés par un intervenant extérieur. C'est ce qui s'est passé à Besançon le 8 novembre dernier. Le responsable de l'édition (un adjoint du vivier) a tendu à un journaliste une feuille avec une série de rendez-vous précis correspondant à des interviews à réaliser et des séquences à tourner.



Il s'agissait d'un reportage sur le bilan annuel de la qualité des eaux dans la région par l'Agence régionale de l'eau.

Ce reportage a été entièrement calé par une agence de communication travaillant pour l'Agence de l'eau.

Sur le plan déontologique, est-il acceptable qu'un encadrant délègue son travail à une agence de communication ?

Dans une période où les journalistes sont de plus en plus assimilés à des relais des puissants, est-il acceptable de faire aussi peu de cas de la déontologie et de l'indépendance qui doivent rester les bases de notre métier ?

### Réponse de la direction :

La rédactrice en chef de Besançon précise qu'il s'agissait de couvrir une conférence de presse de l'Agence de l'eau pour faire un état des lieux sur la qualité des eaux en Bourgogne-Franche-Comté. Un certain nombre d'intervenants étaient présents à cette conférence et l'Agence de l'eau proposait, si l'équipe le souhaitait, d'aller sur le terrain pour voir les mesures prises afin d'améliorer la qualité de l'eau. Elle insiste sur le fait que tant pour les interviews que pour les séquences à tourner, il ne s'agissait que de suggestions et certainement pas d'injonctions.

## **Vendée Globe : confusion en eau trouble**

Des journalistes de France 3 Pays de la Loire assurant la couverture du Vendée Globe aux Sables-d'Olonne se sont étonnés de voir le service communication faire des interviews avec les skippers ou avec les équipes de ces derniers. Certains journalistes se sont vu répondre lors de calages : *“On a déjà eu quelqu'un de chez vous.”*

La direction peut-elle redéfinir clairement les périmètres de chacun ? Avec quel matériel sont réalisés les interviews du service communication ?

### Réponse de la direction :

Pas de la déontologie, mais sur le fond la distinction est très claire. Les journalistes de la rédaction publient des contenus d'information avec un regard éditorial critique et éventuellement un questionnement sur l'évènement. Le service communication publie des contenus de promotion de nos programmes, ce qui l'amène parfois à donner la parole à des intervenants de nos émissions.



Il a pu arriver qu'un même interlocuteur soit sollicité pour un article journalistique puis pour une publication de la communication, mais comme il a pu arriver qu'un même interlocuteur soit sollicité par un journaliste pour un reportage TV puis par un autre journaliste ou un reportage numérique. Le service communication de France 3 Pays de la Loire prend toujours bien soin de se présenter comme tel à ses interlocuteurs pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté avec un travail journalistique, en précisant systématiquement que c'est dans un objectif de promotion sur les réseaux sociaux.

**Vous pouvez nous envoyer vos questions tout au long de l'année, nous les compilons pour chaque commission.**

Syndicat National des Journalistes  
Maison France Télévisions - Bureau D 142  
snj@francetv.fr - 01 56 22 88 28